



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 janvier 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 janvier 2010

SEANCE DU 18 JANVIER 2010

TRANSFERT À TITRE GRATUIT À LA RÉGION  
DES LYCÉES APPARTENANT À LA VILLE DE  
NIORT ET D'UNE PARTIE DE LA RUE GASTON  
BARRÉ

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 27 janvier 2010

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** M. Aurélien MANSART -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Delphine PAGE

**Excusés :**

***Conseillers :***

- M. Bernard BARE - Mme Françoise BILLY

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES**

**TRANSFERT À TITRE GRATUIT À LA RÉGION DES LYCÉES**  
**APPARTENANT À LA VILLE DE NIORT ET D'UNE PARTIE DE LA**  
**RUE GASTON BARRÉ**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort détient, soit en qualité de seule propriétaire, soit en qualité de propriétaire indivis, les lycées suivants actuellement mis à disposition de la Région Poitou-Charentes, conformément au transfert de compétences en matière d'enseignement issu des lois de décentralisation.

- En qualité de propriétaire indivis avec l'Etat - Ministère de l'Education Nationale : L'ensemble immobilier constituant le **Lycée Polyvalent Paul Guérin** 19 Rue des Fiefs à Niort, cadastré ainsi qu'il suit :

<i>Libellé</i>	<i>Adresse</i>	<i>Section</i>	<i>Numéro</i>	<i>Superficie en m<sup>2</sup></i>
Les éléments composant l'externat, l'administration, atelier, et autres bâtiments et terrains du lycée	19 Rue des Fiefs	DE	374	80 945
Transformateur	Rue de la Perche	DE	181	115
Immeuble d'habitation	18 Rue Jean Perrin	DE	184	1 609
Immeuble d'habitation	16 Rue Jean Perrin	DE	185	1 186
Immeuble d'habitation	14 Rue Jean Perrin	DE	186	699
Immeuble d'habitation	12 Rue Jean Perrin	DE	187	1 048

- En qualité de seule propriétaire :

- L'ensemble immobilier constituant le **Lycée Professionnel de Carrosserie Gaston Barré** 6 Rue Gaston Barré à Niort, composé des divers bâtiments formant l'externat, l'administration, ateliers, et autres, ainsi que 11 appartements à usage d'habitation, et terrain. Le tout cadastré section CY N° 380 pour une superficie de 2 ha 35 a 07 ca.

- L'ensemble immobilier constituant le **Lycée Professionnel Thomas Jean Main** 30 Rue du Coteau St Hubert à Niort, composé des divers bâtiments formant l'externat, l'administration, ateliers, et autres, ainsi que 5 appartements à usage d'habitation, et terrain. Le tout cadastré section KP N° 55 pour une superficie de 1 ha 60 a 26 ca.

L'article 79-II de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit la possibilité de transfert en pleine propriété et à titre gratuit des biens immobiliers des lycées appartenant à une commune au profit de la Région. Ce transfert ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires. Ce transfert est automatique pour les lycées appartenant à l'Etat.

Je vous propose ainsi de répondre favorablement à la demande de transfert présentée par la Région Poitou-Charentes des trois lycées situés sur le territoire de notre commune et désignés ci-dessus.

De plus, dans sa séance du 12 octobre 2009, le Conseil a adopté la décision de cession gratuite d'une emprise de la Rue Gaston Barré au profit de la Région dans le cadre de la restructuration des lycées Paul Guérin et Gaston Barré pour un accès sécurisé à un restaurant commun aux deux lycées. La délibération indiquait que cette cession entrerait dans le cadre des dispositions de l'article 79 de la Loi du 13 août 2004 et serait comprise à l'acte de transfert du lycée Paul Guérin. Or, cette cession ne peut intervenir dans le cadre de cet article du fait de sa nature et existence postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2005, et sera réalisée en qualité de cession gratuite pure et simple à la Région Poitou Charentes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le transfert de propriété des lycées Gaston Barré et Thomas Jean Main de la Ville de Niort au profit de la Région Poitou-Charentes ;
- réitérer le principe de cession gratuite à la Région d'une emprise de la Rue Gaston Barré ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes authentiques à intervenir ;
- préciser que les frais de réalisation de cet acte seront à la charge de la Région.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**